



FISCA-PLUS

Votre contrat d'assurance de protection juridique fiscale et sociale

> Objet du contrat

FISCA-PLUS vous garantit le remboursement des honoraires de votre expert comptable et/ou d'un avocat spécialisé en cas de **contrôle fiscal** (jusqu'à 16 000 € HT) et **contrôle social** (jusqu'à 500 € HT).

> Plusieurs formules de garanties pour une couverture réellement adaptée

Parce que chaque entreprise exprime des besoins spécifiques, nous vous proposons plusieurs formules de garanties au choix.

En complément de la garantie **FISCALE** et **URSSAF** de l'entreprise (Formule n°1) et afin de bénéficier d'une **protection optimale**,

Vous pouvez souscrire :

- une extension de garantie **FISCALE** pour le Dirigeant (Formule n°2)
(Garantie du contrôle fiscal du dirigeant **faissant suite** au contrôle fiscal de l'entreprise)

- ou, une extension de garantie pour la prise en charge des litiges prud'homaux (Formule n°3)
(Cette formule inclut la garantie du contrôle fiscal du dirigeant **même hors** un contrôle fiscal de l'entreprise)

Pour connaître le montant de la cotisation choisie, reportez vous à une des 3 formules correspondant à votre niveau de chiffre d'affaires.

Cotisations Zone		Vos Garanties*	
Formule n°1	Formule n°2	Formule n°3	
- Garantie FISCALE de l'entreprise - Garantie URSSAF de l'entreprise	- Garantie FISCALE de l'entreprise - Garantie URSSAF de l'entreprise + la Garantie FISCALE du Dirigeant (E.S.F.P.)	- Garantie FISCALE de l'entreprise - Garantie URSSAF de l'entreprise + la Garantie FISCALE du Dirigeant (E.S.F.P.) + la Garantie des litiges Prud'homaux.	
250 € TTC/an	330 € TTC/an <i>carifors</i>	432 € TTC/an	
supérieur à 1 500 000 € HT	642 € TTC/an	744 € TTC/an	
inférieur à 1 500 000 € HT	562 € TTC/an		
supérieur à 1 500 000 € HT			

A noter : La cotisation de la formule n°3 inclut 4 salarié(e)s, si votre entreprise à un effectif supérieur à 4 salarié(e)s, il convient de vous reporter au tableau situé au verso de ce document.

> Le + de JURIDIS : FISCASSISTANCE S C I

Vous pouvez également souscrire un contrat d'assistance fiscale pour vos/votre SCI (sans salarié(e)) au tarif économique de 98 €/an + TVA. Soit : 117,21 € TTC / an